

Faut-il fermer « Rouchy » ?

Rédigé par Tiphaine CREZE - Angers, le 05/02/2016 - 06:55 / modifié le 04/02/2016 - 22:54

Un collectif d'associations réclame la fermeture de la halte de nuit de la rue René Rouchy à Angers, dénonçant des conditions d'accueil « inhumaines et maltraitantes » qui coûtent cher. Ils ont interpellé la préfète de Maine-et-Loire.



Pour Bruno Magniny, président de la Cimade 49 « Cela coûte plus cher de maintenir les gens en grande précarité ! »

Is n'y vont pas par quatre chemins. La Coordination Migrants 49 (qui regroupe 14 associations engagées auprès de migrants à Angers) et le collectif régional Alerte réclament l'arrêt de la halte de nuit de la rue René Rouchy - qui devrait être transférée fin 2016 en raison de l'installation de la nouvelle patinoire. « *Nous demandons la fermeture dans cette forme pour aller vers un mode d'hébergement plus digne, plus respectueuse de la vie des personnes et moins cher* », détaille Damien Rouillier, délégué départemental du Secours Catholique.

Au centre de nombreuses mobilisations depuis [son ouverture](#) à l'été 2013, « Rouchy » est régulièrement pointée du doigt en raison de ses conditions d'accueil « *inhumaines et maltraitantes* », pour reprendre les mots de Peggy Grare, présidente du Secours Catholique 49.

Dans un courrier adressé en janvier à Béatrice Abollivier, la préfète de Maine-et-Loire, les associations égrènent, pêle-mêle, les difficultés recensées à « Rouchy », en commençant par la remise en cause du « *principe d'accueil inconditionnel* » : en clair, la sélection effectuée à l'entrée de « Rouchy » pour attribuer les 61 places que compte la halte.

Dénoncées également, les conditions d'accueil et d'hygiène préoccupent les porte-parole des associations : « *C'est un problème de santé publique. Nous avons retrouvés des punaises de lits et des maladies contagieuses comme la galle circulent* », précise Maud Cesbron, déléguée régionale de la Fnars (Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale).

La halte de nuit, ouverte entre 22 heures et 8 heures, ne permet pas de prise en charge en journée. « *Il n'existe pas, à Angers, de lieu d'accueil de jour pour les familles* », poursuit Maud Cesbron. Conséquence, pour Damien Rouillier : « *Les familles trouvent refuge à la gare ou dans les magasins* ».

Autre motif de mécontentement du côté des associations : le coût du dispositif, estimé à environ 17,50 euros par jour et par personne. « *Cela coûte plus cher de maintenir les gens en grande précarité !* », s'emporte Bruno Magniny, président de la Cimade 49.

« En janvier, 430 personnes différentes ont appelé le 115. 150 d'entre elles n'ont jamais eu de réponses » - Maud Cesbron

Ouverte à l'été 2013, la halte de nuit de la rue René Rouchy succédait alors au site de la Baumette. « *Quand je vois au comment cela fonctionne ce n'est pas du tout dans l'esprit de celui que nous avons voulu mettre en place* », se souvient Rose-Marie Véron, à l'époque adjointe au maire d'Angers chargée des solidarités. « *Le dispositif était destiné pour mettre à l'abri, en urgence, pour les personnes à la rue. Rouchy était pour nous une halte de nuit, un dispositif d'extrême urgence et pas un hébergement* ». Aujourd'hui pourtant, « *le 115 (le numéro d'hébergement d'urgence, NDLR) est associé à ce lieu* », déplore Maud Cesbron.

Pour les porte-parole de l'association, d'autres solutions d'hébergement existent. « *Les alternatives on les connaît : le logement en appartements existe déjà de façon parcimonieuse, l'État peut aussi venir renforcer les citoyens qui s'engagent et qui veulent prendre part à l'accueil des sans-abri* », précise Damien Rouillier. « *Il y a cinq accueils péri-urbains autour d'Angers, un sixième en construction à Saint-Sylvain d'Anjou et les collectifs citoyens, pris par l'émotion des événements de septembre, se constituent un peu partout. Il y a une vraie capacité à accueillir des personnes sur le département* ».

« *En janvier, 430 personnes différentes ont appelé le 115. 150 d'entre elles n'ont jamais eu de réponses* », dénombre Maud Cesbron. Et de rappeler le nombre de places vacantes dans les centres d'accueil de demandeurs d'asile. « *On comprend que l'état se soit engagé auprès des autres pays européens mais comme le mouvement paraît extrêmement lent et que les migrants ne sont pas encore arrivés, nous n'avons pas le droit de laisser des places vacantes alors qu'elles sont financées et que l'on pourrait s'en servir pour accueillir les demandeurs d'asile* », explique Damien Rouillier.

Pour Bruno Magniny, « *C'est une question de tuyaux d'orgue, on marche sur la tête* ».

LES TAGS : [demandeurs d'asile](#), [hébergement d'urgence](#), [migrants](#), [rouchy](#)

Source :

<http://www.angersmag.info>